

PROCES-VERBAL REUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL

du 13 Novembre 2023 à 18 H 30

Présents : M. Patrick VERGEZ, M. William JUILLIEN, Mme Corine VALADE, M. Pierre DUSSIDOUR, Mme Nelly VERGEZ, M. Damien BERRY, Mme Marie-Thérèse BARBIER-GAILLARD, M. Christian CAVE, M. Patrick BARRIERE, Mme Agnès URBAIN, M. Bruno PRESSAC, Mme Hélène FOISSARD, M. Raymond BONNETEAU.

Absentes excusées : Mme Corine LELAVANDIER, Mme Sandra TOURNAIRE

Madame Corine VALADE a été élue secrétaire de séance.

Demande d'approbation du Compte-rendu précédent reçu par chaque conseiller à leur domicile.

Présentation par le CAUE de la synthèse N°2 de l'aménagement du bourg en présence de Monsieur GAUDIN Chef de projet Petites Villes de Demain .

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Vente d'un bien, situé 15 Rue de l'Eglise St-Romain à Villebois-Lavalette – 16320 – surface au sol de 2 460 m2 - Cadastré AD 120 et 126 – 15 Rue de l'Eglise et le Bourg 16320 VILLEBOIS-LAVALETTE. Vendu pour 455 000.00 €.

Le conseil municipal vote CONTRE à l'unanimité.

AFFERMAGE ASSAINISSEMENT – PROJET DE RAPPORT SUR LE CHOIX DU MODE DE GESTION - ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente nous informe par courrier du 10 octobre 2023, que le Comité Social Territorial a examiné notre demande d'avis à leurs services concernant le rapport du choix du mode de gestion du service public collectif et a rendu un avis favorable à l'unanimité, à ce rapport le 9 octobre 2023.

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC.

La commission est composée pour une commune de moins de 3 500 habitants, par le Maire ou son représentant, et par trois membres de l'assemblée délibérante élus au sein du conseil municipal (3 titulaires et 3 suppléants).

Proposition :

Les membres Titulaires	Les membres Suppléants
BARRIERE Patrick	DUSSIDOUR Pierre
JUILLIEN William	BONNETEAU Raymond
CAVE Christian	URBAIN Agnès

L'élection des membres se fera à main levée.

Le conseil vote POUR à l'unanimité.

RESTITUTION DE LA COMPETENCE VOIRIE – RAPPORT DE LA CLECT DU 19 OCTOBRE 2023.

Comme cela a été délibéré en réunion de Conseil Communautaire le 26 octobre dernier, la CCLTD a approuvé la restitution de la compétence voirie aux communes.

Cela avait été discuté en réunions communautaires les 29 juin et 22 septembre 2023 et une Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a eu lieu le 19 octobre 2023.

Le conseil municipal doit maintenant voter pour approuver ou non le principe de la restitution de la compétence VOIRIE (Création, aménagement et entretien) à la commune et approuver le principe de la neutralisation financière de cette compétence (Pour Villebois-Lavalette - 4 829.64 €).

Vote : Pour 3 Contre 3 Abstention 7

CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE AUX TRAVAUX DU PARKING DE LA MEDIATHEQUE A VILLEBOIS-LAVALETTE

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne assure l'animation et le développement de la médiathèque communautaire de Villebois-Lavalette.

La capacité de stationnement de la médiathèque intercommunale n'étant pas suffisante, la Communauté de communes a mené une opération de création d'un espace de stationnement à proximité immédiate de l'équipement.

Cette opération, qui a reçu un soutien financier du Département, fait apparaître le bilan financier suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant	%
Honoraires de maîtrise d'œuvre	6 264,00	Département	30 000,00	26,49%
Coordinateur SPS	908,00	CC LTD	83 246,29	73,51%
Travaux VRD	87 399,46			
Travaux espaces verts	18 674,83			
Total dépenses	113 246,29	Total recettes	113 246,29	100,00%

Considérant que cet équipement permet d'offrir un stationnement complémentaire utile à l'ensemble de ses habitants, et pas seulement aux usagers de la médiathèque, la Commune de Villebois-Lavalette a proposé à la Communauté de communes d'apporter sa participation pour cette opération, à hauteur de 30 000€.

Cette participation aux travaux permettrait de réduire la part d'autofinancement de la Communauté de communes à 53 246,29€ HT, soit à 47,02% du coût HT de l'opération.

Le plan de financement final de l'opération serait ainsi le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant	%
Honoraires de maîtrise d'œuvre	6 264,00	Département	30 000,00	26,49%
Coordinateur SPS	908,00	CC LTD	53 246,29	47,02%
Travaux VRD	87 399,46	Commune de Villebois-Lavalette	30 000,00	26,49%
Travaux espaces verts	18 674,83			
Total dépenses	113 246,29	Total recettes	113 246,29	100,00%

Le conseil municipal doit valider le versement de 30 000 € à la CCLTD pour aider au financement des travaux du parking. Le versement sera effectué sur le BP 2024.

Le conseil vote POUR à l'unanimité.

CONVENTION D'AUTORISATION DE PASSAGE DE CABLES ELECTRIQUES EN FACADE

Nous devons passer des conventions de façon à passer des câbles électriques en façade d'immeubles, afin de permettre de desservir en électricité différents points autour des halles pour les installations itinérantes (food trucks, commerces ambulants...).

Une convention sera donc signée avec chaque propriétaire concerné.

Le conseil vote POUR à l'unanimité.

ECLAIRAGE PUBLIC

Dans le cadre des dossiers liés au fonds d'accélération de la transition écologique des territoires (fonds verts) le Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz de la Charente nous propose un devis pour le remplacement des sources lumineuses à décharges par des ampoules LED.

La rénovation de notre parc de luminaires coûte 29 247.48 € HT le SDEG prend en charge 75 % de ce montant soit 21 935.61 € il nous reste donc à charge 5 849.50 €.

Nous devons délibérer pour effectuer ces travaux rapidement.

Le conseil vote POUR à l'unanimité.

SPECTACLE VIEUX NEON

Nous avons reçu une proposition de spectacle « Vieux Néon pousse sa brouette d'Angoisse à la Joie ».

Ce monsieur pousse sa brouette de commune en commune. Il a sillonné pour l'instant son département le Finistère et souhaiterait faire étape à Villebois-Lavalette le 22 avril 2024, son périple part de la commune d'Angoisse pour aller jusqu'au lieu-dit « La Joie » à St-Just Luzac.

Il demande de lui mettre à disposition une salle et son hébergement pour la nuit du 22 au 23 avril (chez l'habitant, dans une salle des fêtes...).

Le spectacle se joue « au chapeau ».

Le conseil vote POUR à l'unanimité.

PLAN CAVALIER

Nous avons fait établir le Plan Cavalier de Villebois-Lavalette dans le cadre des Petites Cités de Caractère en 2017.

Lors d'une réunion à Chef-Boutonne le 3 octobre dernier, il a été décidé que pour continuer à pouvoir se servir du plan cavalier de notre commune, nous devons maintenant nous acquitter d'un coût annuel de 300 € TTC par plan, et cela dès 2027 à verser à Monsieur Damien CABIRON en paiement des droits d'auteur au bout de dix ans.

Cette décision reste en attente d'informations plus précises.

REPAS DES AINES

Comme vous le savez à la place du repas des aînés nous distribuons des chèques à utiliser dans les commerces de la commune.

Il semble que cela ait posé problème à plusieurs municipalités lors du paiement des factures. Ce système ayant été mis en place suite au COVID il n'a plus lieu d'être maintenu.

Monsieur le Maire contactera l'association des commerçants pour voir ce qui peut être mis en place.

DIVERS

- Temps partiel – Monsieur GOBELET passe à 50 % de son temps de travail.
- Pour information le montant des primes annuelles versées aux agents de la commune :
- Mickaël GOBELET = **265.75 €**
- Barbara SIEUW = **76.31 €**
- Corinne ROUHAUD = **348 €**
- Marie-Pierre FORT = **435.20 €**
- Ludovic LAMIRAUD = **348.00 €**
- Matis HEMON = **174.00 €**
- Laura PRINCE = **215.76 €**
- Inauguration Espace France Services – Agence postale communale
- Marché de Noël 10 décembre
- Corrida de Noël le 22 décembre (commissaires de course)

La séance est levée à 21 H 10. Prochaine réunion le 11 décembre 2023 à 18 H 30.